



Sherbrooke, 21 janvier 2010

Madame Anick Laplante
Secrétaire de la Commission de la santé et des services sociaux
Secrétariat des commissions

Objet : Consultations publiques sur la réforme de la Régie des Rentes du Québec

Madame Laplante,

Dans la foulée des consultations publiques portant sur la réforme de la Régie des Rentes du Québec (RRQ), les membres du Forum jeunesse Estrie (FJE) tiennent à vous faire part de leur opinion quant à certains des changements envisagés pour assurer la viabilité de cet important filet social québécois. Notre intervention est dictée avant tout par le souci d'assurer la pérennité du régime, pour le bénéfice des cotisants et de façon plus générale, de la société québécoise dans son ensemble.

Concernant la question de la hausse des cotisations, nous serions enclins à accepter cette mesure si l'équité générationnelle est préservée, si la hausse des dites cotisations est assez substantielle pour éviter de refaire l'exercice dans quelques années et si les hausses ne sont pas imputées aux populations les plus vulnérables de la société. En ce sens, nous souhaiterions réduire les bénéfices de ceux qui cotisent au régime tout en retirant leur rente. Il faut également que les employeurs soient mis à plus grande contribution. Enfin, il nous apparaît pertinent de songer à utiliser le Fonds des générations pour recapitaliser le Régime de Rentes du Québec.

Sur la question du calcul de la rente selon les 40 meilleures années de travail, le Forum s'inquiète des impacts que pourrait avoir cette mesure sur, par exemple, les personnes victimes de chômage systémique, les personnes souhaitant poursuivre des études postsecondaires plus approfondies ou encore les personnes ayant des contraintes de conciliation famille-travail. En ce sens, le Forum préconise une formule de type 15/42 qui vise à retrancher 15% des années les moins profitables.

En ce qui a trait à la question d'une révision à la hausse de la rente d'orphelin, le Forum est d'accord pour tripler le montant octroyé. Cette rente doit être accessible pour les jeunes entre 18 et 25 ans toujours aux études. Cependant, l'obtention de cette rente ne doit pas être prise en compte lors du calcul de l'Aide financière aux études (AFE). Il serait également important d'harmoniser la pratique de l'octroi de la rente d'orphelin, lorsque les deux parents décèdent, avec celle du Canada, c'est-à-dire que l'orphelin devrait recevoir les deux rentes.

Quant à la question de la hausse du maximum des gains admissibles et sur la possibilité de verser des cotisations volontaires au RRQ, le Forum ne croit pas avoir assez d'information en main pour se prononcer pour ou contre ces idées. Une étude plus approfondie nous permettrait de prendre une position plus éclairée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent avis, en espérant que la réforme envisagée n'ira pas à l'encontre des principes d'équité et de justice sociale qui furent, à l'époque, au cœur de l'élaboration d'une telle mesure.

Cordialement,



Guillaume Tousignant

Président

Au nom de tous les membres du Forum jeunesse Estrie